

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015****CP2015_10_35
id. 2066**

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ELECTRIFICATION RURALE
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2015**

Lors de sa séance du 28/29 janvier 2015, notre Assemblée a voté une autorisation de programme, Article 2041782, Sous-Fonction 74, d'un montant de **686 021 €** au titre du programme 2015 d'Electrification Rurale.

Aujourd'hui, je sou mets à votre examen la répartition des crédits départementaux 2015 sur différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année en cours.

Ainsi, le programme départemental 2015 retenu par le Syndicat Départemental d'Energie (joint en annexe I) s'élève à **857 526 € HT**. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit « départemental », la dotation du Conseil Départemental sera de **686 021 €**.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041782, sous fonction 74.

Dans la mesure où cette proposition serait retenue, la situation budgétaire serait la suivante :

- autorisation de programme	686 021 €
- engagement à ce jour	0 €
- engagement à la présente Commission	686 021 €
- disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le programme de travaux établi par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne au titre des travaux de renforcement de l'exercice 2015 (programme départemental) pour un montant de 857 526 € HT ;
- Accorde une subvention départementale d'un montant de 686 021 € pour des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département l'arrêté attributif correspondant ;
- Impute la dépense correspondant sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 15/12/2015

Reçu en préfecture le 15/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20151215-CP2015_10_35-DE